Comparaison Réserve aquatique – Parc national

Thème	Réserve aquatique	Parc national
Accès au territoire en général	Accès libre, non contrôlé et gratuit	Accès géré par la SÉPAQ et nécessitant des frais de 5,50 $ par adulte
Territoire faunique (Zec, pourvoiries, réserve faunique)	Maintenu : tout nouveau développement (ex. : infrastructures) sera sujet à une autorisation du MDDEP	Territoire correspondant au parc retranché du territoire faunique, donc perte de territoire de gestion faunique
Chasse	Permise sans contrainte additionnelle	Interdite
Camp de chasse	Camps existants maintenus Nouveaux camps interdits	Camps existants interdits Nouveaux camps interdits
Pêche	Permise sans contrainte additionnelle	Permise, mais gérée par la SÉPAQ : permise aux endroits désignés uniquement
Piégeage	Permis sans contrainte additionnelle	Interdit
Camp de piégeage	Camps existants permis Nouveaux camps permis (car lié à l'exercice d'un droit existant)	Interdit
Cueillette à des fins personnelles	Permise si réalisée sans l'utilisation de moyen mécanisé	Interdite
Activités industrielles (mine, foresterie, production d'énergie)	Interdites	Interdites
Séjour (ex. : camping)	Permis librement si pour une période inférieure à 90 jours	Géré par la SÉPAQ : séjour dans les endroits désignés et nécessitant des frais journaliers
Villégiature (personnelle)	Chalets existants maintenus Nouveaux chalets interdits	Interdite Location d'hébergement offert par la SÉPAQ
Activités commerciales en lien avec la nature (ex. : guide, écotourisme, éducation)	Permise lorsque prévu au plan de conservation	Activités offertes par la SÉPAQ ou un contractant

Document de travail

Thème	Réserve aquatique	Parc national
Coupe de bois de chauffage (camp de chasse et camp de piégeage)	Permise (mais volume limité à 7 m^3 apparents par année)	Pas de camp de chasse ou de piégeage
Coupe de bois de chauffage (villégiature)	Interdite (secteur de coupe offert à l'extérieur de la réserve) Autorisable si chalet non accessible par voie terrestre	Pas de villégiature
Récolte de bois de chauffage pour un feu de camp	Permise	Récolte interdite, mais possibilité d'achat de bois auprès de la SÉPAQ
Activités récréotouristiques (sentiers, refuges, randonnées, canot, etc.)	Activités permises Aménagement d'infrastructures sujet à une autorisation du MDDEP	Activités offertes par la SÉPAQ
Activités avec véhicules motorisés terrestres (quad, motoneige)	Permises Aménagement d'infrastructures sujet à une autorisation du MDDEP	Interdites
Activités nautiques motorisées	Permises	Interdites
Activités équestres	Permises Aménagement d'infrastructures sujet à une autorisation du MDDEP	Interdites
Traîneau à chiens	Permis	Offert par les contractant de la SÉPAQ
Présence d'animaux domestiques	Permise	Interdite
Activités traditionnelles autochtones	Permises sans contrainte additionnelle	Certains droits sont maintenus d'autres limités selon le cas

Document de travail

Thème	Réserve aquatique	Parc national
Gestion (surveillance, autorisation, signalisation, suivi, etc.)	MDDEP ou délégataire Surveillance assumée par les agents de protection de la faune	Réalisée par la SÉPAQ
Mise en valeur (aménagement, infrastructures, développement et offre d'activités)	Non réalisée par le MDDEP Peut être développée pour tout organisme régional ou local	Réalisée par la SÉPAQ
Investissement en mise en valeur	Non réalisé par le MDDEP	Financé par le MDDEP et réalisé par la SÉPAQ Somme calculée pour chaque parc selon divers critères
Route, accueil, services, personnel	Non réalisé par le MDDEP	Réalisé par le gouvernement
Retombées économiques et emplois	Aucune assurance de retombées économiques et non chiffrable	Chiffres calculés pour chaque parc selon divers critères

Document de travail